

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, n'avons-nous pas entendu la même rengaine de la bouche des chefs du Parti québécois depuis des années? Je doute fort, cependant, que les propos du journal sur M. Parizeau soient fondés, mais je vais quand même tenter d'obtenir une déclaration de ma collègue, Mme McDougall, à ce sujet.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LE CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS—DEMANDE DE RAPPORT

**L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition):** Honorables sénateurs, hier, pendant la Période des questions, nous avons parlé du rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, et j'ai cru comprendre que le leader du gouvernement au Sénat n'était pas encore en mesure de déposer ce rapport.

On a pu conclure de notre échange que nous attendrions l'analyse qu'il nous a promise avant de recevoir le rapport. Je vois qu'il hoche la tête. Donc, peut-être me suis-je bien fait comprendre ou peut-être ne m'a-t-il pas mal compris.

En attendant cette analyse, il n'y a aucune raison que nous n'ayons pas tout le rapport, s'il est prêt. J'espère qu'il réfléchira à la question pendant le congé parlementaire qui vient. Peut-être pourrions-nous nous consulter pour déterminer selon quelles conditions le rapport et l'analyse pourraient faire l'objet d'une étude par un comité du Sénat et nous pourrions même déterminer quel comité pourrait faire cette étude.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Je commencerai par la fin de la question. Comme je l'ai dit hier au sénateur Thériault, nous devons procéder par ordre. Tout d'abord, il y a la question du rapport même.

Je dois avouer que je ne vois pas pourquoi le rapport ne serait pas disponible, et c'est pourquoi je me suis engagé hier à demander des renseignements à mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Bouchard.

Si le rapport est disponible, je le déposerai au Sénat. D'ici là, j'en enverrai un exemplaire à mon collègue pendant le congé.

**L'honorable Philippe Deane Gigantès:** Je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que vous voulez dire par «si le rapport est disponible». Il a été publié. D'autres personnes l'ont reçu. Pourquoi ne serait-il pas disponible?

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, j'ignore si le rapport a été publié par le Conseil ou si un exemplaire en a été obtenu par l'intermédiaire des médias. Je ne veux tout simplement pas prendre d'engagement ferme au cas où, pour une raison ou une autre — que je ferais connaître aux

honorables sénateurs — je devais dire que le rapport ne peut pas être obtenu des sources officielles.

**Le sénateur Gigantès:** C'est ce qui m'inquiète. Supposons que le rapport ait été communiqué aux médias. Serait-il normal qu'un document soit communiqué aux médias, mais pas au Sénat?

**Le sénateur Murray:** L'honorable sénateur se dit inquiet. Il connaît probablement mieux que la plupart d'entre nous le système dit des «enveloppes brunes», c'est-à-dire ces enveloppes brunes qui contiennent des documents ou des extraits de documents et qui sont glissées sous les portes ou jetées par les vasistas pour provoquer des fuites.

• (0910)

Je parle ici de documents qui ne sont pas encore du domaine public. Je me laisse une certaine marge de manoeuvre parce que je n'ai pas encore eu l'occasion de demander à M. Bouchard si son ministère ou le Conseil qui en relève étaient prêts à publier le rapport. C'est tout.

**L'honorable Roméo LeBlanc:** Honorables sénateurs, le leader du gouvernement peut-il me dire si des gens comme le D<sup>r</sup> Goyer, interviewé hier soir à Radio-Canada, peuvent être mis dans des enveloppes brunes? Je ne crois pas que vous auriez pu le glisser sous la porte.

La vérité, c'est que les membres de la commission ont fait leur travail. Ils ont fait leur enquête. Ils semblent avoir présenté un rapport, mais nous ne l'avons pas vu. Une chose est sûre, c'est qu'ils accordent des entrevues.

On a assisté à une entrevue très approfondie au *Téléjournal* de Radio-Canada, hier soir. Selon moi, ce fut très enrichissant. J'aurais aimé que cette information soit communiquée aux parlementaires.

**Le sénateur Murray:** Le sénateur ne sera pas surpris d'apprendre que j'étais au lit depuis longtemps à l'heure du *Téléjournal*. Je n'ai donc pas vu l'entrevue dont il parle.

Je ne conteste rien de ce que dit mon collègue. J'ai promis de parler à M. Bouchard pour savoir s'il y a une raison qui l'empêche, lui ou le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui a commandé l'étude, de publier ce rapport.

**Le sénateur Gigantès:** Vous voulez dire une raison autre que le fait que les conclusions soient gênantes pour votre gouvernement?

**Le sénateur Murray:** Non, honorables sénateurs.

**Le sénateur LeBlanc:** C'est l'enveloppe brune qui est gênante.